

Comment expliquer le taux d'abstention en augmentation en Belgique alors que le vote est obligatoire ?

Introduction

L'acte de voter est souvent présenté comme l'acte citoyen par excellence. Organiser des élections libres, à des intervalles réguliers, avec un suffrage universel, font parties des critères qui définissent un régime politique étant démocratique. Cependant, d'élection en election, l'on se rend compte, que non seulement le taux d'abstention explose, mais l'on observe aussi un taux record des votes blanc et/ou nuls. Ces votes sont-ils des votes de protestation ou sont-ils simplement le résultat d'une indécision quant au choix? Ou encore savons-nous pourquoi nous votons ?

De plus, si le vote est obligatoire en Belgique, comment peut-on expliquer un taux d'abstention en augmentation ? Par ailleurs, le vote obligatoire n'est-il pas en contradiction avec les valeurs, telles que la liberté, si chère à la démocratie ?

Dans la cadre de cette analyse, nous allons essayer de donner quelques éléments de réponses à toutes ces questions. Nous avons également revenir sur la campagne 'Toi, Moi, Nous... Tous égaux devant le vote » de l'ASPH. Nous prendrons pour exemple les élections qui ont eu lieu le 25 mai 2014. En effet, lors de ces élections, les citoyens devaient désigner leurs représentants pour les institutions politiques au niveau fédéral, régional et européen.

Consciente des difficultés que les personnes handicapées , et surtout celles avec une déficience intellectuelle, éprouvent lors des élections, l'ASPH a décidé de renouveler sa campagne autour des élections. Nous avons voulu apporter des informations préélectorales accessibles et compréhensibles par notre public.

En effet, en tant qu'association avec des valeurs affirmées, l'ASPH estime que chaque citoyen doit pouvoir exprimer son opinion en tant que citoyen informé, en toute connaissance de cause. Par ailleurs, nous pensons que les électeurs et plus particulièrement les jeunes devraient être responsabilisés face aux enjeux des élections et par rapport à l'importance de ce geste, à première vue anodin. Pourvoir exprimer leur voix lors des élections est

particulièrement important pour les personnes handicapées car c'est un moyen de sentir réellement citoyens à part entière.

Elections du 25 mai 2014 – le taux d'abstention, les votes blancs et nuls

Jusqu'à la Sixième Réforme de l'Etat, la législature fédérale était de 4 ans. Suite aux accords conclus par le gouvernement Di Rupo, la législature est allongée d'une année et passe donc à 5 ans. L'objectif est de rendre concomitantes les élections fédérales, régionales et communautaires. De cette manière les politiques espéraient avoir une plus grande harmonie entre les coalitions gouvernementales à tous les niveaux du pouvoir. En d'autres termes, les femmes et les hommes politiques espéraient voir se former les mêmes coalitions tant au niveau Fédéral qu'au niveau régional et communautaire, et faciliter de cette manière le travail législatif et, la collaboration entre les entités et renforcer la stabilité du pays.¹ Avec le recul, nous constatons que cet objectif n'a pas été atteint et nous avons des gouvernements issus des coalitions différentes selon les niveaux de pouvoir.

Lors des élections du 25 mai 2014, les citoyens Belges ont été invités à voter pour élire leurs représentants au niveau fédéral, régional, communautaire et européen. Les élections régionales et communautaires étant unies dans un seul bulletin de vote, les citoyens ont dû remplir pas moins de 3 bulletins avec un code couleur différent, pour soi-disant faciliter le déroulement du scrutin. Or, pouvoir s'y retrouver avec ce code s'est avéré un exercice compliqué pour de nombreux citoyens. Lors des animations réalisées par le passé dans le cadre de la précédente campagne de l'ASPH, puis à nouveau avec la campagne « Toi, Moi, Nous », nous avons pu constater la difficulté pour notre public de faire le bon usage des bulletins. En effet, lors de nos animations nous avons dû insister sur la manière de remplir un bulletin de vote, ne pas cocher des cases de différentes listes au risque de faire un vote nul, ne pas écrire et dessiner sur les bulletins de vote etc. En outre, le bulletin de vote, composé parfois de dizaines de cases avec des noms différents, était d'une taille impressionnante lors des dernières élections. Il y avait de quoi s'y perdre et par conséquent émettre un vote nul sans le vouloir.

Nous avons donc organisé des mises en situation reprenant toutes les modalités pratiques qu'une personne doit accomplir le jour du vote : vérifier

¹ DELOY Corinne, *Les Belges sont appelés aux urnes pour la « mère de toutes les élections » le 25 mai prochain*, Fondation Robert Schuman, disponible en ligne sur <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/oeo/oeo-1498-fr.pdf>, consulté le 15 octobre 2015 à 09h59

l'adresse du bureau de vote, prendre sa carte d'identité, utiliser le crayon rouge dans l'isoloir etc. Pour les personnes habitant à Bruxelles, où le vote est électronique, nous avons utilisé un module électronique.

Nous avons également constaté que les personnes handicapées éprouvaient de grandes difficultés à remplir les trois bulletins de vote lors d'une seule élection. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de l'organisation de plusieurs élections le même jour. En effet, le système institutionnel belge étant déjà assez complexe, ne parlons même pas du système politique de l'Union européenne, il n'était peut-être pas nécessaire d'organiser les élections le même jour. Devoir voter pour plusieurs institutions, à la fois, fédérales, régionales, voire supranationales, sème en effet, la confusion au sein des électeurs. Chaque niveau de pouvoir ayant ses compétences, le danger était de perdre de vue les enjeux de chaque élection.

En revanche, le méga scrutin avait tout de même un avantage. En effet, les citoyens ont dû se déplacer une seule fois afin d'exprimer leur avis. Pour les personnes handicapées c'était, en effet, plus facile à se déplacer une seule fois : elles doivent parfois réserver un moyen de transport spécialisé ou parfois se faire accompagner par un éducateur.

Par ailleurs, malgré le fait que le vote soit obligatoire en Belgique, le taux d'abstention augmente d'élection en élection. Ainsi, lors des élections de 2006, il a eu 7% de taux d'abstention, qui passe à 10,8% en 2010² pour en arriver à 15,7% en 2014. Cependant, les chiffres sont quelques peu biaisés car ils comprennent également les votes blancs et nuls.

Une question persiste. Si le vote est obligatoire en Belgique, comment expliquer un taux de participation en chute libre ? Si effectivement ces pourcentages reprennent également les votes blancs³ et nuls⁴, qui sont souvent liés à une certaine forme de protestation vis-à-vis de la classe politique, une partie des électeurs ne se rendent tout simplement pas aux urnes. Voici quelques explications qui pourront expliquer, au moins en partie, le phénomène.

Premièrement, le fait de ne pas se rendre aux urnes peut être perçu comme une forme de protestation. Les électeurs, ne s'identifiant à aucun parti politique et ne partageant pas leurs idées ou valeurs, ne se déplacent même

² Les pourcentages pour 2006 et 2010 sont issue de BEN ACHOUR Rim, Etat de la question. L'abstention électorale en Belgique : un phénomène récent, IEV, 2012, p. 7

³ Vote blanc- le fait de rendre un bulletin de vote sans émettre de choix

⁴ Vote nul – le fait de remplir son bulletin de vote incorrectement ou d'apporter des annotations, des ratures etc.

plus. C'est une autre manière de contester le vote, comme c'est souvent le cas pour les votes blancs et nuls. Par ailleurs, Pascal Delwit constate que dans « *certaines Etats à vote obligatoire ont un taux de votes blancs et nuls plus élevé que la moyenne des Etats à vote non obligatoire* ». ⁵ Cependant, le politologue nuance ses propos et conclut que « *l'existence du vote obligatoire amène plus d'électeurs à voter et à émettre un vote valable que dans les configurations sans vote obligatoire* ». ⁶ De plus, la méconnaissance du système politique et la mécompréhension des programmes électoraux, peuvent influencer également le choix d'aller voter ou pas. En effet, nous avons déploré le manque de programmes électoraux en facile à lire/comprendre, ou encore des vidéos destinées aux personnes sourdes. Or, lors des précédentes élections législatives, grâce à l'impulsion et l'accompagnement du SPF Intérieur, l'AWIPH et l'ASPH, qui a été un élément moteur, et à l'incitative de la commission élection au sein du CAWaB, de tels outils ont été réalisés pour les différents publics.

Une autre raison qui pourrait expliquer l'augmentation du taux d'abstention est le fait que les sanctions prévues par la loi ⁷ sont très rarement appliquées. Ainsi, elles perdent leur caractère dissuasif et les électeurs ne se mobilisent plus pour aller voter.

L'augmentation du taux d'abstention suscite également deux grandes interrogations. Tout d'abord, moins d'électeurs votent, moins les représentants élus auront de la légitimité et par conséquent leurs décisions pourront être mises plus facilement en cause. Ensuite, « *la cohésion sociale est mise à mal par l'exclusion - volontaire ou involontaire - d'une partie importante de l'électorat, notamment les personnes âgées, isolées, moins instruites ou culturellement marginalisées* » ⁸, bref des personnes vulnérables. Dans cette catégorie, nous pouvons inclure également les personnes handicapées, qui sont encore trop souvent mises à l'écart et ne jouissent pas pleinement de leur citoyenneté politique.

Nous estimons également qu'il y a une méconnaissance de l'enjeu « vote » et/ou un désintérêt pour l'enjeu « démocratie ». En effet, les personnes se disent que ça ne sert à rien d'aller voter, car ce sont toujours les mêmes

⁵ DELWIT Pascal, cité dans BEN ACHOUR Rim, Etat de la question. L'abstention électorale en Belgique : un phénomène récent, IEV, 2012, op.cit., p.8

⁶ Ibidem

⁷ MONITEUR BELGE, Le Code électoral belge , http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?DETAIL=1894041230%2FF&caller=list&row_id=1&numero=5&rech=5&cn=1894041230&table_name=LOI&nm=1894041255&la=F&dt=CODE+ELECTORAL&language=fr&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&fromtab=loi_all&trier=promulgation&chercher=t&sql=dt+contains+++%27CODE%27%26+%27ELECTORAL%27and+actif+%3D+%27Y%27&tri=dd+AS+RANK+&imgcn.x=20&imgcn.y=12

⁸ BEN ACHOUR Rim, op.cit., p.12

politiciens, qu'ils promettent des choses mais qu'ensuite ils ne tiennent pas leurs promesses.

Sur base de tous ces constat et voulant y remédier, même en partie, l'ASPH a mis en place la campagne « Toi, Moi, Nous...Tous égaux devant le vote » dont vous trouverez les objectifs dans la partie suivante.

L'ASPH et la citoyenneté politique des personnes handicapées

Forte de son succès de la précédente campagne en 2010, l'ASPH avait décidé de renouveler l'expérience. Plus globalement, cette campagne « Toi, Moi, Nous, Tous égaux devant le vote » visait à pallier le manque des informations pré-électorales pour les personnes handicapées. Le site propose des fiches thématiques sur l'Etat fédéral, les régions et les communautés, sur les provinces et les communes, sur l'Union européenne. La campagne avait deux grands objectifs : préparer les personnes handicapées au vote, en leur fournissant des informations pré-électorales, et lutter contre l'absentéisme électoral.

Lors de l'ancienne campagne, nous avons conçu un outil d'animation sous forme de boîte de jeu, contenant des fiches, des cartes géographiques, un plateau de jeu et de nombreuses illustrations. Etant donné le succès qu'a rencontré cet outil auprès des professionnels et des personnes handicapées, mais également les difficultés à le tenir constamment à jour en version papier, nous avons décidé de créer un site internet à la place.

Soucieuse de l'inclusion des personnes handicapées dans la société, et veillant à ce que celles-ci puissent exercer pleinement leur citoyenneté politique, l'ASPH a donc mis sur pied un site internet labélisé Anysurfer, « levotepourtous.be ». En d'autres termes, le site est utilisable et accessible pour tout le monde, y compris les personnes handicapées. Le site propose des informations pré-électorales disponibles et adaptées, afin que même des personnes avec des déficiences intellectuelles, puissent trouver des explications sur le fonctionnement de la Belgique et de l'Union européenne.

Le site « levotepourtous.be » offre non seulement, des fiches thématiques explicatives sur le fédéralisme belge et le fonctionnement européen, mais il propose également des explications précises pour la mise en place des simulations de votes. De cette manière, chaque personne qui le souhaite, peut organiser des animations et reconstruire un bureau de vote à destination de son public.

Pour l'ASPH, il est très important de mettre en place tous les moyens nécessaires afin que les personnes handicapées puissent exercer leur droit de

vote. Dans ce sens, les lieux de vote doivent être rendus complètement accessibles et des moyens de transport par exemple, doivent être mis à disposition, afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

De plus, les partis politiques ont tout à gagner en présentant et en rendant leurs campagnes électorales plus disponibles ou plus accessibles pour un public démuné. Les partis politiques ont tout à gagner en généralisant l'édition des brochures, des tracts ou flyers pré-électorales en facile à lire ou en gros caractère, les sites fournissant des informations préélectorales (tels que le site du SPF Intérieur, les sites des partis politiques) devraient être labélisés AnySurfer. Par ailleurs, les débats télévisés et les meetings devraient être systématiquement traduits en langue des signes.

Une uniformisation des codes électoraux rendrait également les choses plus simples et plus lisibles pour tous les électeurs. Ainsi, les consignes seront les mêmes au Nord comme au Sud du pays, en passant par Bruxelles.

Pour l'ASPH, il est donc primordial de fournir les mêmes possibilités et facilités pour tous les citoyens, avec ou sans handicap, afin qu'ils puissent exercer leur droit, voire même leur devoir. Car, on ne peut pas imposer un devoir à quelqu'un sans lui fournir le moyen de l'accomplir. Or, c'est souvent ce qui se passe avec les personnes handicapées qui se retrouvent « oubliées ». Faire participer les publics les plus vulnérables, c'est non seulement leur accorder leur place dans la société, mais également lutter indirectement contre l'absentéisme. En effet, éprouvant des difficultés de se déplacer, mais également faute de bureaux de vote accessibles, beaucoup de personnes handicapées rendent des certificats médicaux qui attestent de leur incapacité à se rendre aux urnes. De plus, pour les personnes handicapées résidant en institution, il n'est pas toujours aisé à se rendre aux urnes, car ils ont besoin d'un éducateur pour les accompagner. Organiser des bureaux de vote dans certaines grandes institutions, maisons de repos et des hôpitaux, des pratiques rendues dans d'autres pays tels que les Pays-Bas, devrait certainement diminuer le taux d'abstention.

Conclusion

Depuis 1893 le vote est obligatoire en Belgique et par conséquent l'abstention devrait être proche du zéro. Plus encore, elle est interdite par la Constitution belge. Cependant, le taux de participation ne cesse de diminuer d'élection en élection.

Comme Rim Ben Achour l'affirme : « Plus encore que dans les pays où le vote est facultatif, l'acte de voter est perçu comme un devoir par une majorité de

citoyens dans les Etats où le vote est obligatoire. Il s'agit d'un devoir civique qu'on accomplit conformément à la loi.»⁹ Et il conclut : « comme dans l'ensemble de l'Europe, la montée de l'individualisme et l'affaiblissement des structures d'encadrement social peuvent conduire à un affaiblissement de la perception du vote comme devoir civique ».¹⁰ C'est aussi pour cette raison que la lutte contre l'abstention électorale devrait passer par l'inclusion sociale, par des solutions pratiques qui facilitent le vote pour les personnes âgées et/ou handicapées, avec un rapprochement du politique avec la population.¹¹

Si toutes les mesures évoquées plus haut sont mises en place, beaucoup de personnes en situation d'handicap pourront enfin, exercer leur droit constitutionnel le plus élémentaire en tant que citoyen, à savoir aller voter. Enfin, rappelons une fois de plus, l'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées, convention que la Belgique a ratifié : « Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres, et s'engagent :

À faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, notamment qu'elles aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues ».¹²

⁹ Ibid., p.11

¹⁰ Ibidem

¹¹ Ibid.p.12

¹² NATIONS UNIES, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1414> , consulté le 15/10/2015 à 14h23

Bibliographie :

- BEN ACHOUR Rim, Etat de la question. L'abstention électorale en Belgique : un phénomène récent, IEV, 2012
- DELOY Corinne, *Les Belges sont appelés aux urnes pour la « mère de toutes les élections » le 25 mai prochain*, Fondation Robert Schuman, disponible en ligne sur <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/oeo/oeo-1498-fr.pdf>, consulté le 15 octobre 2015 à 09h59
- DELWIT Pascal, cité dans BEN ACHOUR Rim, Etat de la question. L'abstention électorale en Belgique : un phénomène récent, IEV, 201
- MONITEUR BELGE, Le Code électoral belge, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?DETAIL=1894041230%2FF&caller=list&row_id=1&numero=5&rech=5&cn=1894041230&table_name=LOI&nm=1894041255&la=F&dt=CODE+ELECTORAL&language=fr&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&fromtab=loi_all&trier=promulgation&chercheur=t&sql=dt+contains+%27CODE%27%26+%27ELECTORAL%27and+actif+%3D+%27Y%27&tri=dd+AS+RANK+&imgcn.x=20&imgcn.y=12
- NATIONS UNIES, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1414>, consulté le 15/10/2015 à 14h23

Date : 15/10/2015
Chargée de l'analyse : Dima Toncheva
Responsable de l'analyse : Gisèle Marlière